

Avis et prises de position

Conseil des monuments et sites du Québec

Numéro 81, été 1999

URI : <https://id.erudit.org/iderudit/16708ac>

[Aller au sommaire du numéro](#)

Éditeur(s)

Éditions Continuité

ISSN

0714-9476 (imprimé)

1923-2543 (numérique)

[Découvrir la revue](#)

Citer ce document

Conseil des monuments et sites du Québec (1999). Avis et prises de position. *Continuité*, (81), 64–66.



LA POINTE DE BEAUBASSIN EST MENACÉE



un site riverain comme celui de la pointe de Beaubassin devraient mettre à profit l'atout inestimable que constitue la proximité de l'eau. Il est tout à fait déplorable de sacrifier l'avantage que représente un tel site pour la ville au profit d'usages qui pourraient tout aussi bien se développer ailleurs.

Par ailleurs, le mode d'implantation des deux magasins-entrepôts construits récemment bafoue littéralement certains principes de base en aménagement urbain. En effet, ces bâtiments sont érigés sur des lots traversants, c'est-à-dire que des voies de circulation limitent les lots sur deux de leurs côtés parallèles. Or, les constructions se dressent dans l'espace comme si le lot n'avait qu'un côté adjacent à la rue. C'est ainsi que, du côté de la rue de Beaubassin, l'arrière des bâtiments donne sur la voie publique. L'espace urbain s'en trouve fortement déstructuré: les petites maisons de la rue de Beaubassin font face à des murs aveugles, et la rue elle-même prend des allures de fond de cour!

Pour toutes ces raisons et afin d'éviter qu'un développement incompatible continue de gruger l'identité du site de la pointe de Beaubassin, le Conseil des monuments et sites du Québec estime que le garage, dont la construction est prévue prochainement, doit être érigé ailleurs dans la ville pour le bénéfice actuel et futur des citoyens.

Le Conseil des monuments et sites du Québec est très préoccupé par le mode de développement urbain qui prévaut depuis quelques années sur l'un des sites les plus pittoresques de la ville de Bonaventure, la pointe de Beaubassin.

Ces deux dernières années, deux magasins-entrepôts ont été érigés sur le site. La construction d'un garage et l'aménagement d'un espace d'entreposage extérieur pour un concessionnaire automobile, prévus cet été, semble vouloir confirmer la vocation commerciale et industrielle de la pointe de Beaubassin. Pourtant, la population de Bonaventure avait déjà exprimé la volonté de réserver ce site aux activités récréatives, voca-

tion que justifient pleinement son caractère riverain et son potentiel extraordinaire.

Le Conseil des monuments et sites du Québec estime que l'implantation des nouveaux bâtiments commerciaux contribue à édulcorer l'identité du

Photo : Continuité

lieu. Une telle action a pour effet de nier les caractéristiques du lieu en lui conférant l'aspect d'une avenue commerciale de banlieue. Les fonctions à développer dans



Photo : Continuité

Qu'advient-il du cinéma York ?



La survie des nombreux cinémas montréalais est une fois de plus menacée. Lorsque l'Université Concordia acquiert le cinéma York en 1998, plusieurs personnes au sein de l'institution croient que l'école de cinéma devrait s'y installer. Malheureusement, la réalité s'annonce tout autre: l'Université se dit découragée de l'état de détérioration avancée de la structure et elle refuse de se prononcer sur la nouvelle vocation du bâtiment tant que la question des sources de financement ne sera pas résolue. Inauguré en 1938, le York, un des derniers grands palais du cinéma à Montréal, est un exemple remarquable du style

Art déco dit *Streamlined*. L'édifice à usages multiples – il abritait non seulement le cinéma, mais aussi 45 logements et 6 commerces – conserve toujours ses éléments décoratifs, réalisés par Emmanuel Briffa, et la composition distincte qui en ont fait un monument incontournable de la rue Sainte-Catherine.

En attendant la décision de l'Université, le York, abandonné et vandalisé depuis la fin des années 1980, continue de se détériorer. Dans le passé, Concordia a déjà fait preuve d'imagination en matière de recyclage de bâtiments anciens. Elle a par exemple transformé l'ancien garage Champlain du

Le cinéma York au printemps 1999.

Photo : Continuité

boulevard René-Lévesque en pavillon des Beaux-Arts. Inquiet de l'avenir de ce bâtiment dont l'intérêt patrimonial n'est plus à prouver, le Conseil des monuments et sites du Québec a récemment fait parvenir une lettre aux recteurs de Concordia. Il leur demande de stopper le plus rapidement possible la détérioration de la structure de l'édifice et les incite à considérer son recyclage dans leurs projets immobiliers en faisant preuve d'innovation et de créativité

L'intérieur du York dans les années 1940. Ornementation dépouillée, arc de scène simplifié, éclairage tamisé intégré, multiples lignes verticales et horizontales aux angles arrondis, ornements métalliques de toutes sortes, autant d'éléments caractéristiques de l'architecture des palaces des années 1930 qui font la beauté de ce cinéma.

Photo : inconnu, Archives nationales du Canada, NFA 4500

DEMANDE DE CITATION

La Société des salles historiques (Historic Theatres' Trust), qui fête cette année ses dix ans d'existence, a déposé auprès de la Ville de Montréal, au mois de mai dernier, une demande de citation comme monuments historiques pour trois bâtiments: le cinéma York, le théâtre Corona et le cinéma Empress. Ces trois bâtiments, décorés par Emmanuel Briffa, ont toujours un décor presque intact qu'il est urgent de préserver. Dans le cas du cinéma York, la Société des salles historiques fait valoir que ce cinéma est considéré comme l'un des plus beaux cinémas de style Art déco épuré du Canada. La Société a déjà fait une première demande en 1992 qui est restée sans réponse à ce jour.



La façade du cinéma York dans ses belles années.

Photo : inconnu, Archives nationales du Canada, NFA 4499

Haro sur les autocars dans le Vieux-Québec

Encore cet été, des millions de touristes visiteront le Vieux-Québec. L'accroissement du nombre d'autocars touristiques dans l'arrondissement historique est devenu au fil des ans un réel problème. Il menace, à plus ou moins long terme, la préservation de cet ensemble urbain patrimonial. Le Comité des citoyens du Vieux-Québec demande depuis plusieurs années que la Ville de Québec obtienne du gouvernement une modification à sa charte afin de pouvoir élaborer une réglementation pour remédier au problème du transit des autocars touristiques dans le quartier. Les demandes répétées des résidents du Vieux-Québec et la tentative non concluante d'autorégulation de l'industrie du transport touristique ont amené la Ville à entreprendre un exercice de consultation auquel le CMSQ a participé. L'objectif était d'analyser la problématique de façon globale et de faire émerger des pistes

de solutions concertées avant l'imposition d'une réglementation. Un groupe de travail, formé de représentants de citoyens, d'associations de gens d'affaires et de l'industrie touristique, a donc cherché comment réduire les déplacements d'autobus et diminuer les irritants qu'ils engendrent.

Le problème de la circulation dans le Vieux-Québec n'est pas seulement attribuable aux mouvements des autocars touristiques. Par exemple, le réaménagement du réseau de transport en commun pourrait permettre de désengorger le quartier tout en desservant mieux à la fois les citoyens et les touristes. Le CMSQ ne favorise pas la visite du Vieux-Québec en autocar en raison de la densité du tissu urbain et de la concentration élevée de monuments. Ainsi, les tours guidés en autocars nolisés ne devraient pas être permis à l'intérieur de l'enceinte fortifiée. Le CMSQ adhère aux orientations



du groupe de travail qui propose:

1. D'implanter deux gares permanentes pour les autocars touristiques, l'une à la Haute-Ville et l'autre à la Basse-Ville;
2. D'installer des débarcadères aux confins de l'arrondissement historique. Leur distribution, selon le critère de la distance pouvant être parcourue en cinq minutes de marche, permettrait un accès facile à tous les points d'intérêt. Ce critère est reconnu dans la littérature sur le design urbain et est d'usage courant.

Le CMSQ croit que le Vieux-Québec ne devrait pas être

Un mur d'autocars à la place d'Armes.

Photo: Ville de Québec

considéré par les gestionnaires comme un « produit touristique ». Cette approche, guidée par des impératifs de rentabilité immédiate, peut devenir incompatible avec la volonté de développer un milieu habité et de protéger à long terme un ensemble urbain patrimonial dont la vitalité tient à l'équilibre des différentes fonctions (résidentielle, commerciale, institutionnelle, récréative, touristique, etc.).

La ferme sous les noyers (suite)

On se rappellera que la Ville de Montréal a récemment donné son aval au projet du promoteur Lépine pour la construction d'habitations et de condominiums sur le site de l'ancienne ferme sous les noyers, un terrain ayant déjà appartenu aux Sulpiciens (voir Continuité, numéro 80, page 62). Le Conseil des monuments et sites du Québec a joint sa voix à celle d'autres groupes pour la conservation du patrimoine et appuie la demande formulée par Héritage Montréal d'agrandir

le site historique du domaine des Messieurs de Saint-Sulpice. Mais le ministère de la Culture et des Communications a déjà refusé cette requête, et la ministre Maltais a annoncé la formation prochaine d'un comité interministériel pour étudier l'avenir des grandes propriétés institutionnelles du mont Royal. Dans ce contexte, il apparaît clair aux yeux du CMSQ que les groupes de défense du patrimoine sont des interlocuteurs de premier ordre et qu'ils doivent pouvoir participer à de telles réflexions.

Comité Avis et prises de position du Conseil des monuments et sites du Québec

MEMBRES OUEST DU QUÉBEC

Jean Belisle, historien de l'art; Denise Caron, historienne; Claudine Déom, historienne de l'architecture; Nathalie Sénécal, historienne de l'art; Yves Bellefleur, citoyen; Hélène Léveillé, spécialiste en conservation de l'architecture.

MEMBRES EST DU QUÉBEC

Daniel Arsenault, archéologue; Clermont Bourget, urbaniste; Jocelyne Cloutier, citoyenne; Bernard S. Gagné, architecte; France Gagnon Pratte, historienne de l'architecture; Pierre Laroche, professeur en architecture;

Michel Lessard, historien; Louis Gagnon, historien de l'art.

POUR INFORMATION :

Claudine Déom, agente de liaison
Comité APP, région de l'Ouest
du Québec.

Tél.: (514) 270-8645

Télé.: (515) 270-8355

Anne Vallières, agente de liaison
Comité APP, région de l'Est du
Québec: 82, Grande Allée Ouest,
Québec (Québec) G1R 2G6.
Tél.: (418) 647-4347 ou 1 800
494-4347

Télé.: (418) 647-6483

cmsq@megaquebec.net